



FLASH INFO BIOLOGIE RECOURS
17 février 2023

//

MODALITES DE REMBOURSEMENT DES TESTS IGRAS

Concernant les tests IGRAs prescrits dans le cadre du diagnostic immunologique de la tuberculose latente, les **indications relevant de la NABM sont élargies** avec l'**ajout** dans la liste des remboursements NABM, **des enquêtes autour d'un cas chez les adultes de plus de 15 ans.**

Nous vous rappelons que la fiche précisant le cadre de la demande d'un test IGRAs doit accompagner chaque prescription pour la juste application de la tarification. Vous pouvez la télécharger dans notre répertoire des analyses :

<https://biologiepathologie.chu-lille.fr/fichiers/PRA-FE-IMC-043v03%20Modalit%C3%A9s%20de%20remboursement%20des%20tests%20IGRAs.pdf>

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que les données recueillies par l'intermédiaire d'un formulaire ou autre ne sauraient en aucun cas être transmises, à titre gratuit ou onéreux, à des tierces personnes physiques ou morales. Vous pouvez à tout moment accéder aux informations personnelles vous concernant et détenues, demander leur modification ou leur suppression par l'envoi d'un e-mail à secretariatcbp@chu-lille.fr

Rue Paul Nayrac

59037 LILLE Cédex

Secrétariat : 03 20 444 555

Facturation : 03 20 444 070

Logistique : 03 20 444 384

Télécopie : 03 20 446 962

secretariatcbp@chu-lille.fr

facturationcbp@chu-lille.fr

logistiquecbp@chu-lille.fr

<https://biologiepathologie.chu-lille.fr/>

Page 1 / 1